académie Reims

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ACADÉMIE DE REIMS

RECRUTE

DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

TOUTES DISCIPLINES DES COLLEGES, LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS

Des postes de remplacements sont à pourvoir à temps partiel ou à temps plein tout au long de l'année dans les départements de l'Aube, des Ardennes, de la Haute-Marne et de la Marne.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'académie de Reims :

www.ac-reims.fr

Rubrique : Recrutement -> Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation -> Personnels enseignants, d'éducation et psychologues non titulaires

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

L'ACADEMIE DE REIMS RECRUTE DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

L'académie de Reims recrute à la rentrée 2019, et tout au long de l'année scolaire, des personnels enseignants contractuels dans toutes les disciplines, pour assurer des remplacements dans les collèges et les lycées.

Conditions de recrutement :

1) Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la fonction publique,
2) Avoir un casier judiciaire vierge de toute condamnation,
3) Ne pas être agent titulaire de l'Education Nationale en disponibilité,
4) Avoir une bonne maîtrise de la langue française,
5) Posséder le niveau de diplôme minimum exigé par les différents types d'enseignement :
   - Pour les disciplines générales et technologiques : être titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac + 3 en concordance avec la discipline d'enseignement, niveau Bac + 5 souhaité ; En ce qui concerne les langues vivantes, les candidats devront avoir le niveau Master MEEF ou un Master de la langue concernée ou un Bac+3 du cadre européen commun de référence pour les langues.
   - Pour les disciplines professionnelles : être titulaire d'un C.A.P., B.E.P., B.P., Bac Pro, B.T.S. ou Bac+3 et/ou attester d'une expérience professionnelle antérieure.

Pas d'expérience d'enseignement obligatoirement requise.

Missions :

- Enseigner à des élèves de collège ou de lycée et les préparer selon la classe à passer les examens de l'Education Nationale (Diplôme national du Brevet, Baccalauréats, etc.)
- Participer à la vie éducative de l'établissement (conseils de classe, réunions parents/professeurs...)

Modalités du contrat :

Contrat de droit public (CDD) signé avec la rectrice de l'académie de Reims

Rémunération :

L'enseignant est recruté comme agent contractuel de droit public, en contrat à durée déterminée, en fonction de la durée du remplacement.

La rémunération dépend du niveau de diplôme ainsi que de l'expérience professionnelle acquise dans le domaine disciplinaire.

Pour un temps plein (18 heures d'enseignement face aux élèves par semaine) avec un diplôme au moins égal à la Licence, le salaire brut est d'environ 1800 € brut (1ère catégorie – Niveau 1- INM 367).

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

Vous souhaitez devenir enseignant contractuel :

Nous vous invitons à enregistrer votre candidature dématérialisée (CV, lettre de motivation, diplômes…) sur l'application ACLOE : https://erine.ac-reims.fr/acloe

Avec cette application, vous pourrez ensuite suivre l'évolution de votre dossier.

Contact : Rectorat de l'académie de Reims - Direction des ressources humaines
Division des personnels enseignants – Bureau DPE 4 – ce.dpe4@ac-reims.fr